

## CONTEXTE

Les antipsychotiques atypiques (AP) sont recommandés en première intention pour les adolescents en raison d'un profil efficacité-tolérance neurologique plus favorable. Mais, ils induisent différents effets indésirables dont une augmentation de l'appétit, une prise de poids, des troubles du métabolisme glucidique et lipidique, une hyperprolactinémie.

Les recommandations actuelles sont d'intégrer la dimension de prévention et du dépistage des comorbidités somatiques et de développer une collaboration étroite entre le psychiatre et le médecin généraliste.

## OBJECTIF

*Évaluer nos actions auprès des adolescents et leur famille avant instauration du traitement à partir des recommandations actuelles de bonnes pratiques.*

## CALENDRIER

- **2007** : Présentation du thème à la CME par le DS
- **2010** : Construction, test et validation de la grille de recueil et du guide d'utilisation
- Audit clinique ciblé / analyse des résultats / actions d'amélioration et développements ultérieurs

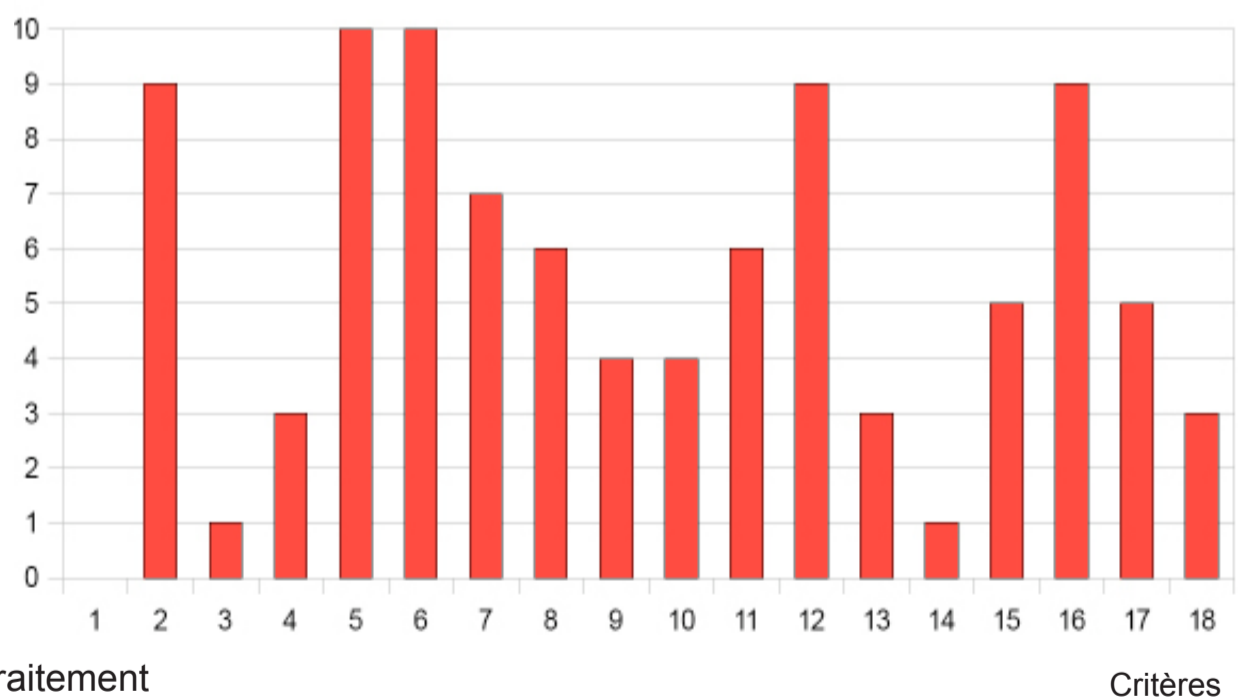
## MÉTHODOLOGIE

- **Audit clinique ciblé**
- Séquence sélectionnée : avant instauration d'un traitement AP
- Grille d'évaluation comportant 14 critères
- 10 dossiers audités
- Adolescents hospitalisés à Ado'sphère, présentant des symptômes psychotiques et pour lesquels un traitement AP a été instauré
- Critères d'exclusion : durée d'hospitalisation inférieure à trois jours
- Limites de l'EPP : nombre de critères > 10

## RÉSULTATS

- Critère n°1** : grille CGI à l'admission
- Critère n°2** : stratégie médicale
- Critère n°3** : examen somatique
- Critère n°4** : statut pondéral ou BMI
- Critère n°5** : ECG à l'admission
- Critère n°6** : biologie à l'admission
- Critère n°7** : recherche toxiques à l'admission
- Critère n°8** : demande CT scan cérébral
- Critère n°9** : valeur pondérale à l'admission
- Critère n°10** : valeur staturale à l'admission
- Critère n°11** : suivi pondéral hebdomadaire
- Critère n°12** : évaluation psychologique
- Critère n°13** : conclusion du bilan psychologique
- Critère n°14** : évaluation sociale
- Critère n°15** : argumentation de l'instauration du traitement et du choix de la molécule
- Critère n°16** : informations aux parents
- Critère n°17** : diététicienne sollicitée
- Critère n°18** : notes de la diététicienne

Effectifs pondérés



## DÉVELOPPEMENTS ULTÉRIEURS

- Poursuivre la réflexion et la recherche d'informations dans ce domaine.
- Compléter :
  - l'anamnèse médicale par une recherche systématique des facteurs de risque
  - l'évaluation par la mesure du périmètre abdominal
- Renforcer :
  - les actions de prévention primaire et secondaire destinées aux adolescents et leur famille
  - la collaboration avec les médecins de famille
- Diminuer le délai d'envoi des rapports médicaux

## ACTIONS D'AMÉLIORATION

Systématiser la grille CGI, l'examen somatique, l'évaluation du statut pondéral et statural à l'admission, l'évaluation sociale, les conclusions du bilan psychologique, la traçabilité de l'argumentation du choix de la molécule, la prescription de l'intervention de la diététicienne.